

# Conseil Consultatif Genre et Développement

## Contribution pour la 48<sup>ème</sup> session de la Commission Population et Développement : “Integrating population issues into sustainable development, including post-2015 development agenda”

---

Dans le cadre de la 48<sup>ème</sup> session de la Commission Population et Développement, le Conseil Consultatif Genre et Développement propose les recommandations suivantes pour la position belge (position paper de la Belgique):

### **1. Des engagements forts en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du Programme de développement pour l'après-2015**

Nous insistons particulièrement sur l'importance de :

- promouvoir et mettre en œuvre l'égalité entre les femmes et les hommes et l'empowerment<sup>1</sup> de toutes les femmes et filles non seulement comme un objectif spécifique mais également un objectif global à intégrer de manière transversale dans les autres objectifs de développement durable, et ce, conformément aux conclusions du rapport du Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable des Nations-Unies de juillet 2014 ;
- mettre en place un Panel/Table ronde de haut niveau sur l'égalité hommes-femmes et l'empowerment des femmes et des filles durant le Sommet en septembre 2015, et ce, pour veiller à la prise en compte de la dimension du genre tout au long du processus.

### **2. Des engagements pour la lutte contre les violences à l'égard des femmes, notamment dans les programmes de santé et santé et droits reproductifs et sexuels**

**Le thème des violences à l'égard des femmes doit faire partie des messages prioritaires de l'Union européenne :** la violence à l'égard des femmes est inacceptable et la lutte contre toutes formes de violence (violences en temps de guerre, viols, mutilations génitales, mariages forcés, violences psychologiques, etc.) doit retenir une attention toute particulière, à travers notamment :

- la mise en place d'un plan d'action international contre les violences faites aux femmes, assorti d'actions concrètes limitées dans le temps. Cette mesure vise à accélérer la mise en œuvre au niveau des pays du cadre international réglementaire existant (Plateforme d'action de Pékin, Convention des Nations-Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, etc.). Aujourd'hui, le manque d'un agenda stratégique en la matière coordonné au niveau international constitue un obstacle majeur à l'application concrète des engagements existants<sup>2</sup> ;
- la mise en place de mécanismes contraignants concernant les programmes d'action qui luttent contre les violences faites aux femmes tels que les plans tolérance zéro et la mise en place

---

<sup>1</sup> Nous considérons l'empowerment comme un processus de changement social et identitaire (individuel et collectif) pour une justice sociale. La démarche d'empowerment s'inscrit à la fois dans l'économique, le politique et le social. Elle est donc plurisectorielle.

<sup>2</sup> La proposition d'un plan d'action international a été soutenue par le Secrétaire général des Nations-Unies ainsi que par les recommandations du Groupe d'Experts des Nations-Unies sur la Prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles.

d'instruments comme la Convention d'Istanbul<sup>3</sup> et la Résolution 1983 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe relative à la prostitution, la traite et l'esclavage moderne en Europe<sup>4</sup> ;

- des engagements forts en faveur de la santé, des droits sexuels et reproductifs (DSR), en les considérant comme faisant partie intégrante du droit des femmes. Nous souhaiterons attirer l'attention plus particulièrement sur le cas de l'esclavage sexuel dans les processus migratoires et la lutte contre le trafic des êtres humains qui a été énoncée comme une des priorités de l'Union européenne dans sa déclaration lors de la 59<sup>ème</sup> session de la Commission sur la condition de la femme. Nous souhaiterons souligner le cas des mariages forcés et précoces et, à ce titre, sur l'importance de l'éducation des adolescent-e-s à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) ainsi que les risques sur la santé (grossesses précoces, MST, IST, etc.). Enfin, nous insistons sur l'importance de déconstruire les rôles stéréotypés de la maternité et masculinité.

---

<sup>3</sup> Source : <http://conventions.coe.int/Treaty/FR/Treaties/Html/210.htm>. Cette convention décrit les violences à l'égard des femmes comme « une violation des droits humains et une forme de discrimination à l'égard des femmes ».

<sup>4</sup> Source : <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?FileID=20716&lang=fr>. Cette résolution, adoptée par l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, déclare que la prostitution et la traite des êtres humains sont étroitement liées et que les lois et politiques sur la prostitution constituent des outils indispensables de lutte contre la traite.